



Traité Chabbath

Michna 2 - Chapitre 1

לא יישב אדם לפני הספר סמוך למנחה, עד שיתפלל; ולא יכנס
לא למרחץ, ולא לבורסקי, ולא לאכול, ולא לדון. ואם התחילו,
אין מפסיקין; מפסיקין לקרית שמע, ואין מפסיקין לתפילה

On ne s'assoira pas « devant » le coiffeur, à un moment proche de [l'heure de] Min'ha, avant d'avoir prié. On n'entrera pas [non plus] au bain ou à la tannerie, ni [on ne commencera à] manger ni [on ne commencera à] juger un litige. Et si on a commencé, on ne s'interrompra pas. On s'interrompt pour lire (dire) le Shema', mais on ne s'interrompt pas pour la prière.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions